

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à Monsieur le Maire par le Conseil municipal du 28 mai 2020 ;

Considérant que M. Jean-Marc LEOUFFRE a déposé un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille sollicitant l'annulation de l'arrêté daté du 22 septembre 2025, entré en vigueur le 23 septembre 2025, interdisant l'accès à la "route de Malcombe depuis le carrefour avec la RD994 [...] sauf pour les vélos, les véhicules de services publics et les usages agricoles." ;

Considérant la nécessité pour la commune de Gap de déposer un mémoire en défense ;

DECIDONS

Article 1er : De déposer auprès du Tribunal administratif de Marseille un mémoire en défense faisant valoir la position de la commune de Gap.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 21 NOVEMBRE 2025

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 05/12/2025
Publié ou notifié le : 05/12/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_11_609
Objet :	Décision pour ester en justice
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.8 - Decision d ester en justice
Identifiant unique :	005-210500617-20251121-D2025_11_609-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251121-D2025_11_609-AI-1-1_0.xml	text/xml	857 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_17831.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251121-D2025_11_609-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 décembre 2025 à 10h44min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 décembre 2025 à 10h44min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 décembre 2025 à 10h45min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 décembre 2025 à 10h46min07s	Reçu par le MI le 2025-12-05